

Gestion des déchets au sein du CHU de Reims

La démarche de gestion des déchets ainsi que l'objectif de réduction de son impact environnemental sont pleinement intégrés au fonctionnement du CHU de Reims

Cette démarche a été déclinée dans la conception des projets du Pôle biologie territoriale et du Nouvel Hôpital qui intègrent des scénarii de gestion, des mesures et des processus destinées à servir cet objectif.

Les activités de collecte, transport, négoce, courtage, traitement et valorisation ou élimination des déchets font l'objet de marchés publics définis et allotés par typologie des déchets et en fonction d'une hiérarchie des modes de traitement après une recherche constante en matière de prévention (*réduction des déchets à la source: réduction des gaspillages alimentaires, bio-déchets, recyclage en boucle ouverte ou fermée....*).

Le CHU de Reims est à l'origine de deux circuits de déchets principaux: les déchets ménagers et assimilés (OM: ordures ménagères avec plus de 2300t/an) et les DASRI Déchets d'activité de soins à risque infectieux (314 tonnes produites en 2017).

Afin d'assurer leur élimination le CHU de Reims a choisi de confier à un prestataire externe en gestion déléguée, les flux de déchets au sein de l'hôpital des locaux secondaires jusqu'à leur enlèvement).

Ce prestataire, Proserve Dasri (anciennement Sita), a été sélectionné à la suite à un appel d'offre intégrant en critère de choix des aspects environnementaux, critères qui seront également intégrés aux futures procédures concernant les déchets.

Il convient de noter que pour le CHU de Reims, ce souci du respect de l'environnement dépasse le domaine du traitement des déchets et que ses différents marchés, y compris ceux passés pour l'aménagement du nouveau bâtiment de biologie et du bâtiment du nouvel hôpital, intègrent en critère de choix, le respect de l'environnement et l'existence d'une politique de développement durable chez ses prestataires.

Les filières de déchets secondaires (électroniques textiles palettes etc) font l'objet de marchés séparés afin de permettre leur traitement et leur élimination par des prestataires spécialisés le mieux à même de garantir leur valorisation.

Afin de maîtriser au mieux l'impact de l'élimination des déchets, la direction du CHU de Reims a mis en place en lien étroit avec le CLIN (Comité de lutte contre les infections nosocomiales), un protocole DASRI innovant qui tout en assurant la collecte de tous les déchets infectieux et définis comme dans des collecteurs sécurisés ou fûts jaunes, permet d'en maîtriser l'importance et d'assurer un tri optimal entre les DASRI et les OM.

Ce dispositif novateur, a permis de réduire drastiquement les considérés déchets dangereux (-50% de déchets infectieux en un an) dont l'élimination comporte un coût environnemental important.

Le prestataire sélectionné par le CHU de Reims assure une traçabilité par code barre en phase de collecte, associée à la pesée embarquée des contenants. L'ensemble des données est accessible via un portail numérique et permet de garantir une traçabilité fine de nos processus, d'en mesurer en continu l'impact et de prendre toutes les mesures correctives nécessaires en cas de détection d'une évolution défavorable de la masse de déchets produits.



Pour les déchets potentiellement contaminés par des radionucléides, un protocole établi avec le CLIN prévoit, à l'issue d'une période d'entreposage pour décroissance une prise en charge sécurisée selon la filière traditionnelle.

Les nouveaux bâtiments construits par le CHU de Reims permettront de renforcer les démarches de maîtrise des déchets existantes. En concentrant et en rassemblant des unités réparties sur plusieurs sites, ils contribueront à faciliter la collecte des déchets garantissant une optimisation des flux et de leur impact.

Concernant le nouveau bâtiment de biologie

En 2017, les volumes d'effluents produits par la biologie représentent plus de 63 tonnes/ an, la disposition des futurs locaux déchets accessibles à partir du niveau rez de chaussée bas au sein d'une zone dédiée à la logistique commune a été conçue afin de faciliter leur élimination (*quai logistique commun, local déchets secondaire et station zone de traitement des effluents d'automate*).

Au-delà de la facilitation de la collecte, le nouveau bâtiment de biologie en concentrant des plateaux techniques actuellement dispersés et grâce à la mise en œuvre d'une zone de traitement mutualisée devrait permettre mécaniquement de diminuer le volume de déchets liquides évacués en bidons plastiques.

Parallèlement, le fait de réaliser le traitement par une station dédiée supprimera totalement le transport de plusieurs types d'effluents et diminuera donc les émissions impactant sur la qualité de l'air.

Concernant le bâtiment « nouvel hôpital »

L'estimation des volumes de déchets produits par les activités de soins qui y seront pratiquées est de 120t/an concernant les DASRI et de 550t/an concernant les OM.

La gestion des flux à l'intérieur du bâtiment fera l'objet d'une automatisation par le biais d'un système de "transport automatique lourd" par AGV (Automated Guided Vehicle).

Des campagnes d'approvisionnement, de désapprovisionnement ou encore des transports automatisés en mode "taxi" à partir des locaux dédiés permettront, de favoriser une optimisation des flux de déchets à l'intérieur du bâtiment. Le système détectant la présence d'une armoire ou contenant de déchets, envoie un ordre de transport et adresse un AGV afin d'enlever le contenant à partir ou à destination du niveau -2 (niveau logistique) supprimant les risques inutiles liés à la manipulation de déchets de soins infectieux pour le personnel.

Les déchets seront ensuite déposés en gare du transport automatique lourd ou ils ne seront accessibles que par le personnel logistique et technique de l'hôpital, sécurisant ainsi d'avantage le processus.

Plus largement, le caractère compact du bâtiment contribuera à faciliter et limiter l'impact du processus d'élimination la conception du niveau -2 et de son quai logistique intégrant deux quais dédiés pour la gestion des déchets.

Au-delà, la réduction des surfaces prévue permettra de limiter la quantité de déchets produits par rapport à la situation actuelle en limitant l'entretien nécessaire.